



DATE PRISE EN COMPTE OUR UNE SUCCESSION

Par **Christelp**, le **16/06/2015** à **15:19**

Bonjour,

Lors d'une recherche par un généalogiste pour retrouver des héritiers quelle est la date prise en compte pour savoir qui seront les héritiers : la date de décès de la personne ou la date à laquelle les recherches sont terminées ? Lors du décès de mon oncle (pas d'enfant et non marié), ma mère (donc sa soeur) aurait du hériter. Aujourd'hui elle est décédé, comment cela va t-il se passer ?

Par avance, je vous remercie.

Cordialement,

Par **serge74**, le **16/06/2015** à **15:28**

c'est la date du décès qui compte, donc c'est vous qui allez hérité en représentation de votre mère (avec abatement plus faible, et taux de taxation plus important).